

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**ZOOTECHNIE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**  
**DOMAINE : SCIENCES AGRONOMIQUES ET INGENIERIE BIOLOGIQUE**

<p><b>CODE : 1611 01 U 33 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,**  
**sur avis conforme du Conseil général**

# ZOOTECNIE

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalité particulière

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de maîtriser les outils nécessaires à la conduite des principales productions animales.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

- ◆ d'explicitier les principaux mécanismes physiologiques des principales espèces animales d'élevage.

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement «BIOLOGIE ANIMALE ET MICROBIOLOGIE» code n° 021505U33D1 du DOMAINE D'ETUDES SUPERIEURES : SCIENCES AGRONOMIQUES ET INGENIERIE BIOLOGIQUE.

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'explicitier les symptômes et origines des principaux troubles liés à la nutrition et à la reproduction ;
- ◆ d'identifier et de décrire les principales races animales et leur morphologie ;
- ◆ d'explicitier l'indexation en sélection animale ;
- ◆ d'explicitier une démarche d'amélioration animale pour une race donnée ;
- ◆ d'adapter et de justifier la démarche de conduite des animaux (nutrition, reproduction, sélection) en vue d'améliorer les rendements d'une production.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la justesse de la terminologie employée,
- ◆ le degré de précision de la description,
- ◆ le degré de pertinence des choix effectués,
- ◆ la capacité à vérifier ses résultats.

## **4. PROGRAMME**

### **4.1. Connaissance, sélection et amélioration des animaux d'élevage**

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier et de décrire les principales races animales ;
- ◆ de décrire la morphologie des bovins et de les classer ;
- ◆ de citer des caractères quantitatifs présentant un intérêt zootechnique ;
- ◆ d'expliquer les particularités et les principaux paramètres génétiques relatifs aux caractères quantitatifs ;
- ◆ de décrire les différentes méthodes de sélection animale, telles que notamment sélection individuelle, sur ascendance, sur descendance, sur collatéraux, combinée, ... et d'en comparer les avantages et inconvénients ;
- ◆ d'expliquer l'indexation en sélection animale ;
- ◆ de décrire les étapes de la démarche générale d'amélioration animale en race pure et de préciser les limites de cette amélioration ;
- ◆ de citer et de décrire les différents types de croisement et d'en préciser les objectifs, les avantages et les inconvénients ;
- ◆ de préciser la démarche générale d'amélioration animale en fonction des particularités des principales espèces et productions animales ;

*à partir de documents mis à sa disposition et de manière autonome,*

- ◆ d'interpréter les résultats d'une analyse du contrôle laitier ;
- ◆ de proposer et de justifier un accouplement approprié à partir d'index.

### **4.2. Nutrition et reproduction animale**

L'étudiant sera capable :

- ◆ de décrire les risques sanitaires et environnementaux liés à la production de denrées alimentaires d'origine animale ;
- ◆ d'identifier et de décrire les principaux aliments ;
- ◆ de décrire les principaux compléments et additifs alimentaires ;
- ◆ d'expliquer la méthode d'échantillonnage d'un fourrage en vue d'une analyse ;
- ◆ d'interpréter les résultats d'analyse d'un fourrage ;
- ◆ d'expliquer les principes de raisonnement de l'alimentation énergétique, azotée, minérale et vitaminique pour une production animale ;

- ◆ de raisonner et de calculer une ration alimentaire en fonction de la valeur nutritive des aliments et des besoins d'une production animale telle que notamment vache laitière et porc ;
- ◆ d'adapter l'alimentation afin de prévenir les maladies nutritionnelles ;

*pour les bovins et les porcins,*

- ◆ d'explicitier la conduite de la reproduction ;
- ◆ d'explicitier les techniques alternatives de reproduction telles que notamment l'insémination artificielle et le transfert d'embryon et d'en préciser les avantages et inconvénients ;
- ◆ d'explicitier les facteurs environnementaux influençant la reproduction ;
- ◆ de décrire les principaux critères de mesure de l'efficacité de la reproduction et les principaux outils de gestion technique ;
- ◆ de calculer et d'interpréter les critères de la reproduction sur base de données fournies afin d'améliorer la fécondité et la fertilité.

## 5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Connaissance, sélection et amélioration des animaux d'élevage	CT	B	30
Nutrition et reproduction animale	CT	B	32
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	18
Total des périodes			<b>80</b>